

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER
LE PREAVIS 9/98 DE LA MUNICIPALITE.**

Concerne: demande d'un crédit de fr. 190 000.-- pour la mise en place de conteneurs enterrés

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Martine Baud (rapporteur), Ariane Fischer, Messieurs Pierre Hanhart, Nicolas Meyer et Gilbert Roulin s'est réunie à deux reprises, les 25 janvier et 8 février 1999. Madame Elisabeth Kneubuhler, municipale responsable du projet, a été reçue à la première séance pour répondre à de nombreuses questions émanant de la commission ainsi que d'un membre du conseil .

La commission s'est renseignée auprès d'utilisateurs du système qui l'approuvent sans restriction malgré une mise en route parfois laborieuse. Pour compléter la liste des avantages qu'il offre, il faut relever une plus grande hygiène aux abords et dans les immeubles de même que vis-à-vis du personnel de ramassage.

Nous vous donnons ci-après les compléments d'information que nous avons reçu:

- les 15 emplacements prévus se situent tous sur des terrains appartenant à la commune
- mis à part quelques installations complémentaires qui seront dictées par la pratique (quartiers extérieurs, quartiers à forte densité de population), les 15 conteneurs devraient couvrir les besoins de la population actuelle de Prangins, pour autant que les conteneurs soient vidés deux fois par semaine
- les conteneurs sont prévus pour les ordures ménagères en sac, jusqu'à 70 litres
- l'installation des conteneurs se fera quartier par quartier
- dès qu'un quartier est équipé de conteneurs, le ramassage des sacs individuels cesse
- l'installation des conteneurs ne génère pas d'économie d'exploitation dans l'immédiat, mais éventuellement à terme, par une rationalisation du ramassage
- les frais d'entretien des conteneurs sont minimes: huilage de la porte basculante 1 x par an, nettoyage du conteneur tous les 2 à 3 ans.

Souhaits de la commission

La commission souhaite que la Municipalité examine la possibilité d'installer des conteneurs supplémentaires dans les quartiers extérieurs ainsi que dans les quartiers suivants: les Vergers, le Curson, les Morettes. Elle demande en outre qu'un panneau soit posé sur ou à proximité du conteneur pour spécifier que l'usage de celui-ci est réservé aux habitants de la commune. Mme Kneubuhler en prend note et précise que la mise en pratique de ce nouveau système demandera probablement quelques ajustements.

CONCLUSIONS

Au vu des compléments d'information reçus, la Commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 9/98 relatif à une demande de crédit de Fr. 190 000.-- pour la mise en place de conteneurs enterrés

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal No 9/98 relatif à une demande de crédit de fr. 190 000.-- pour la mise en place de conteneurs enterrés
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 190 000.-- permettant la réalisation des travaux
- 3) d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 190 000.- aux conditions les plus favorables du moment
- 4) de répartir l'amortissement de fr. 190 000.-- sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement la somme de fr. 6350.--.

Prangins, le 8.2.1998

La commission

Martine Baud
(rapporteur)



Nicolas Meyer



Ariane Fischer



Gilbert Roulin



Pierre Hanhart

